

part, les musées qui ont des échantillons en double se font un devoir, comme un plaisir, de nous venir en aide, et nous faudra acheter une foule de chose, en son dernier ressort n'avons-nous pas nos sociétés d'Agriculture qui devront avoir à cœur de nous donner un aide et un support digne d'elles et digne du but que nous nous proposons.

Mais pour qu'une exhibition de cette nature soit vraiment utile, il faut qu'elle soit permanente dans quelque bâtiment public dont l'entrée soit facile et libre à tout le monde. Ceci nous entraînerait nécessairement à la construction d'un édifice spécial pour cet objet, mais que vous pourriez aussi utiliser d'une manière profitable pour vous mêmes. Cette construction pourrait contenir vos Bureaux, une Bibliothèque Agricole, une salle pour y donner des lectures gratuites et publiques, en même temps qu'elle renfermerait votre musée agricole. D'ailleurs cette idée de construction a déjà été décidée par cette Chambre si j'en juge par la résolution suivante passée à son assemblée du 21 Aout 1861.

Résolu: Que M. le Président soit autorisé à acheter un local pour servir à cette Chambre pour tenir ses Bureaux, etc., que le prix ne dépasse pas deux milles cinq cent louis (£2,500;) et les paiements par année ne dépassent pas cinq cents louis (£500).

Je ne sais pas pourquoi on n'a jamais pris aucune action sur cette résolution, mais il est encore temps, peut-être, plus temps que jamais de le faire. Je ne crois pas qu'il faille ajouter plus de £500 à £1,000 à cette somme déjà votée, pour vous assurer les avantages d'un musée agricole national. Je n'entre pas ici dans tous les détails de cette bâtisse, cela regarderait plutôt le Comité que vous pourriez nommer pour s'occuper d'une manière sérieuse et active de la chose et auquel je me ferais toujours un devoir de communiquer le fruit de mes observations sur ce sujet.

En vous soumettant ce rapport, je vous prie de croire, messieurs, que je ne fais que me rendre au désir de votre dévoué Président et si vous vous décidez à entreprendre la grande œuvre qui en fait le sujet, je me réjouirai d'avoir été le faible moyen d'attirer sur vous la reconnaissance et les remerciements de ce pays tout entier. Le tout humblement soumis.

GEORGES LEOLERE,
Secrétaire, C.A.B.C.

Montréal, 11 Mars 1868.

ADOPTION DU PROGRAMME DES SOCIÉTÉS PROGRESSIVES PAR RIMOUSKI, No. 2.



UNE assemblée du Directeur de la Société d'Agriculture du Comté de Rimouski, No. deux, tenue le 1er Mai 1868, au bureau de A. Lorimier, N. P., suivant convocation par lettres adressées à tous les Directeurs.

Etaient présent: L. N. Blais, Ecuier, Vice-Président.—D. L. De St. Aubin, Ecuier; Messieurs Antoine Poirier,

François Dionne et Alexander Grant, Directeurs.

Proposé par D. L. De St. Aubin, Ecuier, secondé par M. François Dionne.

Considérant—1o L'urgence de répandre parmi les membres de cette Société d'Agriculture, les saines notions d'Agriculture théorique et pratique;

2o. La proposition exceptionnellement avantageuse du Rédacteur de la "Revue Agricole," et du Canadian Agriculturist, de réduire à trente sous, l'abonnement des membres de la Société à ces deux intéressantes publications;

3o. L'importance pour la Société d'avoir un organe publiant tous ses documents officiels, et reçu par tous ses membres.

Qu'il soit résolu—1o. Que la Société se charge de fournir un abonnement gratuit à la Revue Agricole ou au "Canadian Agriculturist," pour chacun de ses membres.

2o. Que le montant de la souscription pour l'année 1868 soit de une piastre et vingt cinq centins.

Adopté unanimement.

Proposé par Alexander Grant, secondé par Antoine Poirier:

Considérant qu'il est urgent d'obtenir de l'octroi du Gouvernement le meilleur emploi possible, la Société d'Agriculture de cette partie du Comté, se conformant aux instructions de la Chambre d'Agriculture, a résolu:

Résolu: 1o. Que les gratifications soient supprimées des expositions.

2o. Qu'il soit créé un concours de récoltes sur pied, et des terres les mieux cultivées, ainsi qu'un parti de labour selon les instructions de la Chambre d'Agriculture:

3o. Qu'au moins le quart de l'octroi annuel soit affecté à l'acquisition de reproducteurs de choix:

4o. Qu'un fonds spécial, destiné à l'acquisition de graines fourragères au plus bas prix, soit créé pour la Société d'Agriculture du Comté de Rimouski No. deux, avec la condition rigoureuse qu'aucune partie de l'octroi annuel ne soit versée dans ce fonds, qui sera formé de cinquante centins de la souscription régulière des membres de la Société, et de contributions volontaires en dehors des opérations régulières de la Société.

5o. Que cette graine sera distribuée aux membres suivant le montant de leurs souscription, au prix coûtant.

Adopté unanimement.

Par ordre, A. FOURNIER, Secrétaire.

CONCOURS DE RECOLTES SUR PIEDS DE CHATEAUGUAY.

L'INSPECTION des récoltes sur pieds, etc., du comté de Chateauguay aura lieu lundi, le 13 juillet prochain et les jours suivants, où les prix suivants seront accordés.

Pour la terre la mieux cultivée.	\$10	8	6	4
Pour la meilleure pièce de foin, 3 arpents.....	4	3	2	1
Pour la meilleure pièce de blé, 3 arpents.....	4	3	2	1
Pour la meilleure pièce d'orge, 3 arpents.....	4	3	2	1
Pour la meilleure pièce d'avoine, 4 arpents.....	4	3	2	1
Pour la meilleure pièce de pois, 3 arpents.....	4	3	2	1